La Prairie

Avis public

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT 1247-10

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire tenue le 18 mars 2025, à compter de 19 h 30, le conseil a adopté le Règlement 1247-10 amendant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 1247 afin de modifier certaines dispositions.

RÉSUMÉ DE LA MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME

Le changement réglementaire visait à modifier le plan d'urbanisme de la Ville afin d'intégrer les îlots de chaleur urbains conformément au paragraphe 10º du deuxième alinéa de l'article 83 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ., c. A-19.1) et de mettre à jour certaines dispositions sur les autorisations en zone agricole issues du Règlement numéro 249 de la MRC de Roussillon.

Ce règlement est entré en vigueur le 7 mai 2025, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC de Roussillon.

Ce règlement peut être consulté par toute personne intéressée, au bureau de la soussignée, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie, et cela durant les heures habituelles de bureau. Il est également disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville au lien suivant :
https://www.ville.laprairie.qc.ca/app/uploads/2025/07/reglement_1247-10.pdf

Donné à La Prairie, ce 31 juillet 2025

KPo

Me Karine Patton, avocate
Greffière et directrice du Service du greffe
et des affaires juridiques